

**PLAN LOCAL
D'URBANISME
& DE L'HABITAT**

PLU-H

Dossier de presse

OUVERTURE DE LA CONCERTATION

**SUR LA RÉVISION DU PLU-H
DU GRAND LYON**

30 MAI 2012



SOMMAIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE	page 3
<i>le PLU-H : dessiner ensemble le Grand Lyon de demain</i>	
FICHE 1	page 4
<i>PLU-H : la révision est engagée, la concertation démarre</i>	
Pourquoi réviser le PLU ?	
Le futur PLU-H intègre la politique de l'habitat : + H	
La concertation s'ouvre le 31 mai 2012	
FICHE 2	page 8
<i>Une vision pour demain, 4 grands objectifs à partager</i>	
FICHE 3	page 9
<i>1 - Une agglomération plus attractive et rayonnante</i>	
FICHE 4	page 11
<i>2 - Une agglomération plus créatrice d'emplois</i>	
FICHE 5	page 13
<i>3 - Une agglomération plus accueillante et solidaire</i>	
FICHE 6	page 15
<i>4 - Une agglomération plus durable</i>	
FICHE 7	page 17
<i>Les étapes de l'élaboration du projet</i>	
ANNEXES	page 18
• <i>Fiche : Le Scot : cadre de l'élaboration du PLU-H</i>	
• <i>Info PLU-H n°1 (joint au dossier)</i>	

Contact presse Grand Lyon
Natacha Hirth
Tél: 04 26 99 39 51
Mail : nhirth@grandlyon.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le PLU-H : Dessiner ensemble le Grand Lyon de demain

- Par délibération du 16 avril 2012, le Grand Lyon a décidé d'engager la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) soit le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H).
- Ce document réglementaire, par sa portée, détermine le cadre de vie futur au sein des 58 communes de l'agglomération.
- Le PLU-H est avant tout la traduction du projet de l'agglomération lyonnaise qu'il rend possible et cohérent. Il dessine le visage de la ville de demain, en précisant les objectifs en matière d'habitat, de développement économique et d'environnement. Il localise les secteurs constructibles et définit leur destination, les formes que doivent prendre les constructions et les exigences qu'elles doivent respecter, les zones naturelles, les emprises réservées pour les transports en commun ou les voies à venir...
- C'est sur ces grands objectifs que la concertation sur le PLU-H s'ouvre le 31 mai 2012. Ils guideront sa révision et seront progressivement traduits en orientations d'aménagement territorialisées.
- Ce projet, c'est celui d'une agglomération qui, bénéficiant d'un rayonnement accru au sein des grandes métropoles qui comptent en Europe, entend dans les prochaines années renforcer encore son attractivité économique et démographique, se construire dans la solidarité et l'équilibre et promouvoir un modèle de développement plus durable.
- Parce que le PLU-H concerne l'avenir du cadre de vie de tous les habitants, le Grand Lyon souhaite qu'il soit élaboré dans le dialogue et la concertation avec l'ensemble des communes et des habitants de l'agglomération.

FICHE 1

Le PLU-H : la révision est engagée, la concertation démarre

Pourquoi réviser le PLU ?

La décision de mise en révision du PLU, délibérée à l'unanimité par le conseil communautaire le 16 avril 2012, se justifie pour DEUX raisons majeures :

> Prendre en compte les exigences du «Grenelle II»

La loi portant «engagement national pour l'environnement» (Grenelle II) du 12 juillet 2010, exige que l'ensemble des PLU intègre ses nouvelles dispositions avant le 1er janvier 2016. Elle prévoit un renforcement de la prise en compte des objectifs de développement durable dans les PLU et l'intégration de la politique de l'habitat.

Conformément au Grenelle II, le futur PLU-H du Grand Lyon sera l'expression d'un projet de développement intégrant:

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- la préservation et la restauration des continuités écologiques, l'utilisation économe des espaces naturels,
- l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments,
- la diminution des obligations de déplacements par une organisation urbaine favorisant les courtes distances, le développement des transports en commun et la limitation de la consommation d'espace.

> Être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) de l'agglomération lyonnaise

Le Scot de l'agglomération lyonnaise a été approuvé le 16 décembre 2010. Ce document de planification fixe les grandes orientations du développement territorial à l'horizon 2030. Le PLU-H doit être compatible avec ces orientations, qu'il décline finement sur le territoire des 58 communes du Grand Lyon.

Le PLU : un outil juridique qui régleme le droit des sols

Outil de gestion du sol, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document réglementaire, qui définit les règles d'usage des sols sur l'ensemble du territoire communautaire.

Il détermine notamment les droits à construire et les conditions d'évolution attachés à chaque parcelle d'une commune. Ce document juridique s'impose à tous, particuliers, personnes morales de droit public ou privé. Il sert de référence obligatoire à l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol, comme par exemple les permis de construire. Le PLU du Grand Lyon est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la Communauté urbaine de Lyon en concertation avec les 58 communes qui la composent : c'est un PLU intercommunal.

Le PLU actuel a été approuvé le 11 juillet 2005. Il a été complété par les PLU de Givors, Grigny et Lissieu, à l'occasion de l'adhésion de ces 3 communes à la Communauté urbaine. Le nouveau PLU-H doit être opposable en 2016.

Le futur PLU-H intègre la politique de l'habitat : + H

Le futur PLU-H du Grand Lyon évolue dans son contenu en intégrant le Programme Local de l'Habitat (PLH) qui est à ce jour le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local. C'est un document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire. Le PLH du Grand Lyon a été adopté à l'unanimité le 10 janvier 2007 et actualisé partiellement le 4 avril 2011.

L'un de ses objectifs : augmenter le volume de logements produits dans le respect du principe de diversité pour que chaque habitant ait la capacité de choisir son logement. Le 1er janvier 2016 au plus tard, le PLH sera intégré dans le futur PLU-H.

Ainsi, au-delà des règles d'urbanisme, le PLU-H précisera les objectifs de la collectivité en matière d'habitat et les actions nécessaires pour répondre aux différents besoins de tous les habitants actuels et futurs (logement locatif privé, logement social, accession, logement des jeunes et des étudiants, adaptation des logements au vieillissement et au handicap...).

La concertation s'ouvre le 31 mai 2012

Le 31 mai 2012, la concertation s'ouvre avec tous les acteurs qui souhaitent s'associer au Grand Lyon pour bâtir un projet partagé : partenaires institutionnels et professionnels, associations et structures représentatives de la société civile, habitants.

Elle porte dans un premier temps sur la vision du développement de l'agglomération et les grands objectifs de la révision du PLU-H. Le Grand Lyon souhaite, en effet, faire partager le plus largement cette vision et l'enrichir de l'expérience concrète des habitants.

> Les moyens d'information

Dans chaque mairie du Grand Lyon et mairie d'arrondissement de Lyon, sont déposés :

- un **dossier de concertation préalable** qui expose à la fois la vision et les nouveautés de ce projet. Ce dossier de concertation sera complété 2 fois d'ici fin 2012 par les enjeux et les premières orientations d'aménagement de chaque commune et arrondissement.
- une synthèse simple et pédagogique de ce dossier : **la lettre Info PLU-H N°1**

Le site internet du Grand Lyon s'enrichit d'une nouvelle rubrique sur **grandlyon.com** qui précise tout les détails du projet. En septembre 2012 un site sera entièrement dédié à la révision du PLU-H, qui rassemblera toute la matière mise en débat.

> Les moyens pour s'exprimer

• Avis et contributions écrites

Un cahier accompagnant le dossier de concertation est ouvert à l'Hôtel de la Communauté urbaine, dans les mairies des 58 communes membres de la Communauté urbaine et des 9 arrondissements de Lyon.

Chacun peut envoyer des contributions sur papier libre à la

Communauté urbaine de Lyon

Délégation générale au développement urbain

Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Service territoires et planification

20, rue du Lac - BP 3103 - 69399 Lyon Cedex 03

Les observations peuvent également se faire sur le site internet de la Communauté urbaine : www.grandlyon.com

• Réunions d'échange et de concertation

Elles se tiendront tout au long de la procédure. Elles pourront être générales ou thématiques, concerner différentes échelles du territoire et s'adresser à différents types de public. Au moins une réunion aura lieu dans chaque commune et arrondissement de Lyon au cours de l'année 2013. Elles feront l'objet d'une publicité au sein des communes et des arrondissements, sur le site internet du Grand Lyon et par tout autre moyen utile.

En complément de ces outils chacune des Municipalités du Grand Lyon pourra organiser des réunions d'échanges avec les comités de quartiers et comités d'intérêts locaux ou conseil de développement afin de débattre des enjeux.

Ce dispositif a déjà été mis en place sur la ville de Lyon sous la présidence de Gérard Claisse notamment au travers de séances de formation et d'ateliers afin de donner les clefs de compréhension d'une matière souvent technique.

Enfin, un dispositif particulier de travail et d'échanges avec les milieux professionnels sera mis en place dès septembre prochain pour avoir un retour sur leur pratique du PLU et PLH actuels et enrichir le document de leur expérience (promoteurs, constructeurs, aménageurs, notaires, syndicat des architectes, ordre des architectes, ...)

FICHE 2

Le PLU-H : une vision pour demain, 4 grands objectifs à partager

Au sein de la métropole lyonnaise, le Grand Lyon, fort de ses nombreux atouts et de sa dynamique de développement, a pour ambition de conforter sa place dans le concert des grandes métropoles européennes où se concentrent croissances économique et démographique.

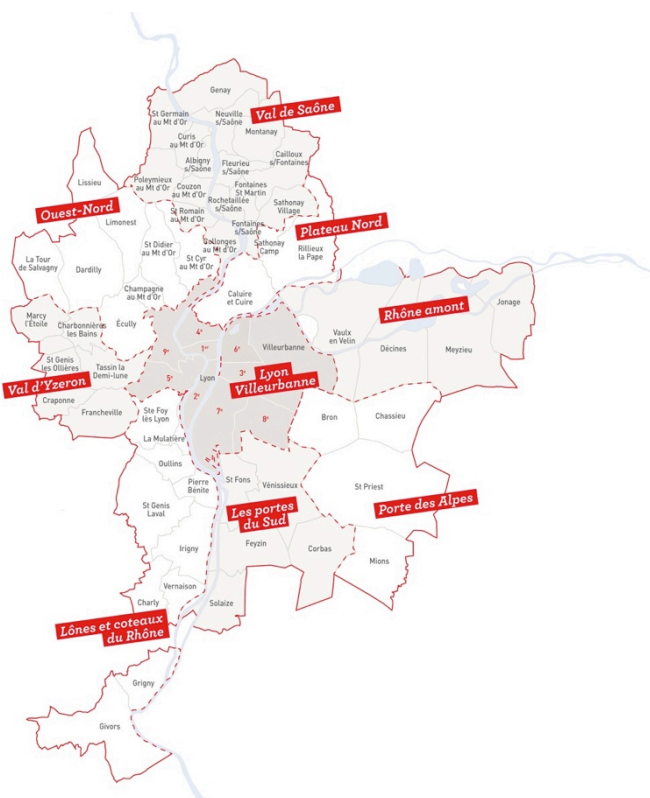
Il se fixe donc pour objectif d'accueillir dans les prochaines années entreprises, emplois et nouveaux habitants, afin de donner une impulsion au rayonnement de l'agglomération et, au-delà, de la métropole lyonnaise.

Pour autant, cette attractivité ne sera durable que si elle s'accompagne d'une amélioration permanente de la qualité du cadre de vie des habitants et de la satisfaction de leurs besoins. Renforcer la présence de la nature en ville, protéger les grandes entités paysagères, mettre en valeur le patrimoine, les fleuves, améliorer la desserte en transports collectifs, développer les commerces, les services et les équipements au plus près des besoins des habitants, préserver durablement la santé de tous grâce à un environnement de qualité sont des objectifs majeurs du projet d'agglomération.

REPERES GRAND LYON

58 communes
1 282 000 habitants
+ 7% en 10 ans soit 85 500 nouveaux habitants
660 000 emplois
+ 16% en 10 ans soit 88 000 nouveaux emplois
600 000 logements
51 500 hectares

Sources : Grand Lyon, Insee / Agence d'urbanisme.



FICHE 3

Une vision pour demain, 4 grands objectifs à partager

1. Une agglomération plus attractive & rayonnante

Dans la compétition à laquelle se livrent les grandes métropoles européennes, l'accessibilité, la puissance économique, le rayonnement universitaire et culturel comptent parmi les critères clefs pour être attractif et bénéficier d'une visibilité internationale. Le Grand Lyon dispose sur l'ensemble de ces plans de nombreux atouts :

- Sa position de carrefour, qui en fait une place d'échanges de premier plan en Europe,
- Sa tradition industrielle et son dynamisme économique dans des secteurs aussi variés et prometteurs que la chimie verte, les sciences de la vie ou encore les loisirs numériques,
- Une qualité de vie nourrie par la diversité de son territoire, de ses paysages, de son tissu urbain.

Ces 10 dernières années ont confirmé l'attractivité de l'agglomération avec l'accueil de 85 500 nouveaux habitants et la création de 88 000 emplois. L'enjeu est aujourd'hui de conforter et d'amplifier cette dynamique.

Les objectifs que le PLU-H devra permettre d'atteindre :

- Favoriser l'économie d'excellence et la ville des savoirs :

- en soutenant les pôles de compétitivité en lien avec l'université pour développer les capacités d'innovation. Le projet de l'IRT à Gerland s'inscrit précisément dans ce cadre.
- en proposant également aux étudiants des sites d'enseignements bien desservis, une offre de logements suffisante et adaptée.



« LyonBioTech » à Gerland

L'Institut de Recherche Technologique,
10 000 emplois d'ici 2020

- Déployer l'agglomération à partir des grands projets urbains et économiques et des territoires stratégiques de demain, comme la Part Dieu qui engage sa mutation comme un quartier d'affaire européen renouvelé ce qui permettra d'accueillir des centres de décisions et sièges sociaux, ou encore le Carré de Soie, la Confluence, Vaise,....
- Développer l'agglomération en synergie avec l'accessibilité métropolitaine et les réseaux d'information.

A l'image du Pôle Multimodal d'Oullins, le développement de l'agglomération doit s'appuyer sur une approche multimodale des déplacements combinant réseau ferré, réseau express (REAL), réseau TC et un réseau de voiries métropolitain intégré à l'urbain. Le projet de l'Anneau des sciences est emblématique de cette exigence d'interconnecter les modes de déplacement tout en mettant en réseau les sites universitaires et les futurs grands pôles de développement urbain.



Le pôle multimodal

Interconnecter les réseaux de transports

- Conforter les grands équipements et l'hébergement touristique participant au rayonnement métropolitain. Eléments clefs du rayonnement, la réalisation de grands équipements (sportifs, comme le grand stade, ou d'accueil de salons avec l'extension d'Eurexpo) sont engagés et devront s'accompagner d'une offre d'hébergements touristiques.

REPERES GRAND LYON

130 000 étudiants

5 pôles de compétitivité dont

2 mondiaux

11 000 chercheurs et enseignants
chercheurs

80 000 emplois en Recherche &
Développement

Source : Grand Lyon

FICHE 4

Une vision pour demain, 4 grands objectifs à partager

2. Une agglomération plus active & créatrice d'emploi

L'augmentation constante du nombre d'emplois créés dans l'agglomération depuis 10 ans témoigne d'une dynamique exceptionnelle, qui repose sur un tissu économique diversifié :

- Des secteurs d'excellence de renommée nationale et internationale
- Une industrie préservée qui engage sa mutation, un tissu de PME-PMI performant
- Un marché d'immobilier d'entreprises dynamique, de rang européen, notamment dans le secteur tertiaire
- Une offre commerciale et hôtelière variée et bien répartie sur le territoire, répondant aux besoins de proximité
- Une agriculture vivante et active qui joue le rôle de « grenier » de l'agglomération et contribue à l'entretien des paysages.

L'enjeu est de soutenir le dynamisme de l'ensemble des secteurs d'activités pour conforter la diversité du tissu économique de l'agglomération, source d'emplois pour tous et d'une résistance accrue aux effets de la crise ; mais aussi de favoriser la présence de l'économie dans la ville, afin de rapprocher habitat et emplois.

Les objectifs que le PLU-H devra permettre d'atteindre :

- **Offrir des capacités de développement économique suffisantes, diversifiées, répondant aux besoins quantitatifs et qualitatifs des entreprises, bien desservies en transports en commun, mieux intégrées dans l'environnement urbain.** Le Parc Technologique de Saint Priest constitue, dans cette perspective, une référence. Un effort important est à consacrer à la requalification des sites économiques existants, notamment industriels, et à leur densification.



Porte des Alpes

Un pôle majeur de développement économique avec un rayonnement international

- Favoriser une offre immobilière diversifiée participant au maintien d'activités économiques en ville (artisanats, services, petites industries productives, industries créatives, logistique urbaine, laboratoires...) ainsi que leur cohabitation avec les autres usages de la ville à l'image de la réalisation du Pôle Pixel à Villeurbanne.



Le pôle Pixel à Villeurbanne

Un site dédié aux activités innovantes de l'image, du son et des industries créatives

- Organiser le développement commercial pour conforter l'animation des centres urbains, et rééquilibrer l'offre des grands pôles commerciaux. Pour cela une attention particulière sera portée pour créer les conditions d'un renforcement du commerce de proximité dans les centres bourgs des communes ou dans les quartiers de Lyon.

- Accompagner et valoriser l'activité agricole périurbaine comme composante à part entière de l'économie et pour son rôle de « grenier local ». La protection des espaces agricoles sera assurée et le développement des nouveaux modes de production et de commercialisation agricole, favorisé (circuits courts, lieux de vente collectifs comme la Halle de la Martinière).

REPERES GRAND LYON

660 000 emplois

88 000 nouveaux emplois en 10 ans

600 M€ investis depuis 10 ans dans l'immobilier d'entreprises

78 000 entreprises en 2010

15 600 créations d'entreprises en 2010 : +61,2% entre 2000 et 2008, une progression supérieure à la moyenne nationale (50,8 %)

320 exploitations agricoles en 2010

9 200 hectares de surface exploités

Sources: Insee-Sirene, REE (répertoire des entreprises et des établissements), Only Lyon, mars 2011, Grand Lyon.

FICHE 5

Une vision pour demain, 4 grands objectifs à partager **3. Une agglomération plus accueillante & solidaire**

Avec un objectif de produire 150 000 logements d'ici à 2030, soit 7 500 logements par an, pour accueillir 150 000 nouveaux habitants, l'agglomération peut compter à la fois sur une dynamique de production de logements forte et un potentiel de projets importants (22 000 logements projetés dans les opérations à venir : ZAC, PUP, PAE,...).

La production globale de logements est passée d'une moyenne de 6 000 logements par an entre 2001 et 2005 à une moyenne de près de 9 000 logements par an entre 2006 et 2011. Concernant les logements sociaux, 1 500 étaient financés en 2001 contre 4 000 l'an dernier. **Cet effort de construction doit se poursuivre et s'intensifier ces prochaines années.**

Il s'agit aussi de retrouver une échelle de prix permettant aux Grands Lyonnais, notamment les ménages à revenus intermédiaires et les primo-accédants, d'acheter sur le territoire, sachant qu'en six ans, sur l'agglomération, les prix dans l'immobilier ont augmenté de 28%. L'enjeu dans les prochaines années est donc de permettre l'accès au logement au plus grand nombre, en particulier aux ménages à revenus modestes, en favorisant non seulement la construction mais aussi l'accès au parc existant de logements publics et privés.

Les objectifs que le PLU-H devra permettre d'atteindre :

- **Favoriser une production de logements neufs abondante et diversifiée, en taille de logements et en gamme de prix :**
 - avec des produits adaptés à des populations spécifiques (jeunes, étudiants, personnes âgées, gens du voyage, personnes en grande difficulté...)
 - avec une répartition géographique équilibrée et solidaire
 - en portant un effort particulier sur la production de logements sociaux et le renouvellement urbain à l'exemple de la Duchère.



La Duchère, Lyon 9^e

Un quartier plus attractif, plus ouvert, plus équilibré

- **Faciliter l'accès et le maintien des ménages dans les logements existants :**
 - en développant l'offre de logements à loyers maîtrisés et l'accession à la propriété dans le parc privé existant pour les ménages à revenus modestes et intermédiaires
 - en améliorant l'accès dans le parc social public
 - en développant et renouvelant l'offre en matière d'hébergements (foyers, résidences sociales...) et en facilitant la sortie vers le logement ordinaire
 - en favorisant l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap
 - en intervenant dans les copropriétés dégradées tout en poursuivant les efforts pour résorber l'habitat dégradé et indigne.

- **Prendre en compte les enjeux environnementaux et assurer un niveau élevé de qualité du cadre de vie :**
 - avec la production de formes d'habitat économes d'espace et en priorisant le développement urbain autour des secteurs déjà bien desservis en transports en commun, équipements publics et services (exemple : ZAC de la Fraternité à Décines le long de T3)
 - en encourageant la construction de logements énergétiquement performants (comme dans la ZAC Castellane à Sathonay Camp) et la réhabilitation énergétique des logements existants, pour lutter contre la précarité énergétique des ménages défavorisés
 - en conjuguant respect du patrimoine et créativité architecturale, en investissant sur la qualité des espaces publics pour offrir la nature en bas de chez soi, comme sur le Centre Bourg de Trêves Pâques à Collonges au Mont d'Or.



ZAC de la Fraternité à Décines-Charpieu

Revitalisation du centre ville

REPERES GRAND LYON

600 000 logements, dont

140 000 logements sociaux

15 000 nouveaux logements sociaux en 10 ans

+ 63 000 ménages dans le Grand Lyon en 10 ans

Sources: données inventaire SRU 2011, données FILOCOM 2009

FICHE 6

Une vision pour demain, 4 grands objectifs à partager

4. Une agglomération plus durable

La qualité de vie est devenue un critère clef de l'attractivité des agglomérations, au même titre que le dynamisme économique. La proximité des espaces naturels, des transports collectifs performants, un environnement préservé des nuisances (bruit, pollution...) jouent désormais un rôle majeur dans les choix résidentiels des ménages. Pour préserver ce cadre de vie et répondre à une demande sociale forte pour un environnement plus durable, le Grand Lyon s'est depuis longtemps engagé sur les questions d'écologie, de préservation des ressources et de prise en compte des risques naturels et technologiques.

L'enjeu sera demain d'organiser le développement du territoire autour de pôles urbains, plus denses, accueillant habitat, emplois et services, et bien desservis en transports collectifs afin de limiter les déplacements en voiture, de préserver les espaces naturels et agricoles, tout en développant la présence de la nature en ville. En un mot construire la ville durable.

Les objectifs que le PLU-H devra permettre d'atteindre :

- **Aller vers une organisation urbaine et des mobilités limitant les émissions de gaz à effet de serre, plus sobre en énergie et économe en espace :**
 - en s'appuyant sur des réseaux de déplacement interconnectés et toujours plus performants : REAL, réseaux des TC et un réseau de voirie hiérarchisé et apaisé, avec aux points de connexions des Parcs Relais
 - en orientant prioritairement le développement urbain dans les secteurs desservis par les gares et les axes forts de transports en commun (ex : secteur de la Saulaie à Oullins et des Hôpitaux à Saint-Genis Laval demain desservis par le métro et l' Anneau des Sciences).

- Construire le développement urbain en faisant projet avec la trame verte et bleue et en renforçant la présence de la nature en ville (avec des projets comme les rives de Saône, le parc Blandan ou encore l'Anneau Bleu)
- Promouvoir une qualité du cadre de vie et des espaces publics en alliant création contemporaine, valeur patrimoniale et offre de services



REPERES GRAND LYON

20% : objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2020

7,6 millions de tonnes de CO₂ produites par an sur le Grand Lyon (2% des émissions nationales), soit 6 tonnes par habitant en 2006

60% des déplacements effectués en voiture dans l'agglomération font moins de 3 kilomètres

75% des actifs du Grand Lyon utilisent leur voiture pour se rendre au travail

+9% : hausse de l'utilisation des transports en commun sur l'ensemble du Grand Lyon entre 1995 et 2006

Source : Plan Climat, Enquête Ménages Déplacements 2006.

FICHE 7

Les étapes de l'élaboration du PLU-H

La révision générale du PLU-H est un projet qui va se déployer sur plusieurs années et dont les grands jalons sont les suivants :

2012 : Des objectifs à partager

Le 31 mai 2012, la concertation s'ouvre sur la vision du développement de l'agglomération et les grands objectifs de la révision du PLU-H.

Cette vision sera déclinée au second semestre 2012 par de premières orientations de développement et d'aménagement à l'échelle des 9 bassins de vie qui composent l'agglomération puis de chaque commune.

2013 : Le projet en débat

La concertation se poursuit autour des orientations de développement et d'aménagement territorialisées. Ce projet de territoire sera présenté en réunions publiques et débattu à l'échelle de chaque commune et arrondissement de la Ville de Lyon. Au total plus de 60 réunions publiques seront organisées.

2014 : La synthèse

Prenant appui sur les acquis de la concertation, dont il tirera un bilan, le Grand Lyon procèdera à l'arrêt de projet du PLU-H, par une délibération du Conseil de communauté. Il organisera la consultation des personnes publiques associées (Etat, Conseil régional Rhône-Alpes, Conseil général du Rhône, Sytral, Sepal, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, Chambre d'Agriculture du Rhône) afin d'enrichir le projet arrêté par la Communauté urbaine.

2015 : L'enquête publique

L'année 2015 sera une année clef avec une enquête publique sur tout le territoire du Grand Lyon sous la responsabilité d'une commission d'enquête qui sera désignée par le Président du Tribunal Administratif.

Le nouveau PLU-H devra être approuvé avant le 1er janvier 2016.

ANNEXE :

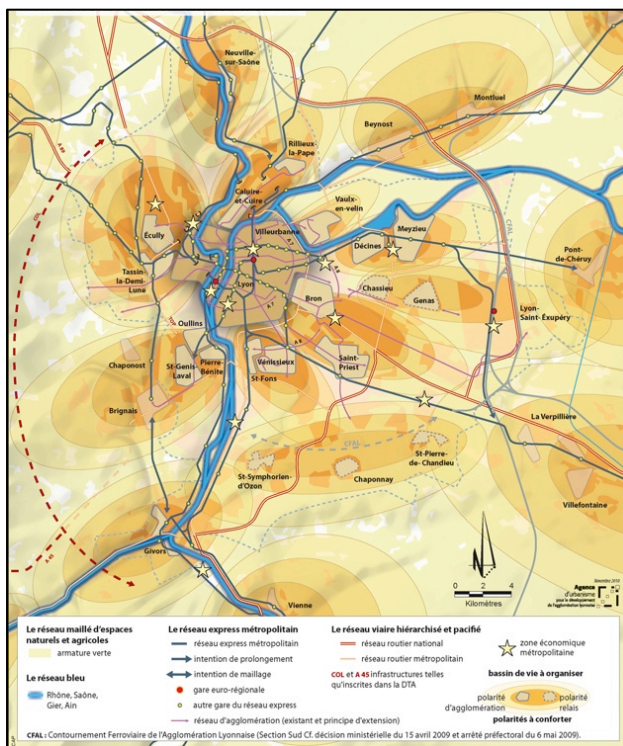
Le SCOT, cadre de l'élaboration du PLU-H

Le projet que porte le Scot est celui d'une agglomération « multipolaire » organisée autour de « bassins de vie » plus autonomes et de centres urbains bien équipés et bien desservis. Ce modèle de développement entend rapprocher les habitants des services, des équipements, des emplois pour limiter le recours à l'automobile et protéger le réseau des espaces naturels de l'étalement urbain. L'organisation du territoire autour d'un réseau de villes à taille humaine, proches de la nature, permet de construire « une ville des courtes distances » qui facilite la vie quotidienne des habitants.

Le réseau multimodal de déplacements

Pour limiter la production de gaz à effet de serre et faciliter la mobilité quotidienne des habitants, l'objectif est de s'appuyer sur des réseaux de déplacement interconnectés et toujours plus performants: le réseau express métropolitain (REAL), le réseau de transports en commun d'agglomération et un réseau de voiries hiérarchisées.

Le développement de cette multimodalité permet aux centres des communes et aux secteurs desservis par les gares et les axes forts de transport en commun, de devenir les lieux privilégiés du développement urbain.



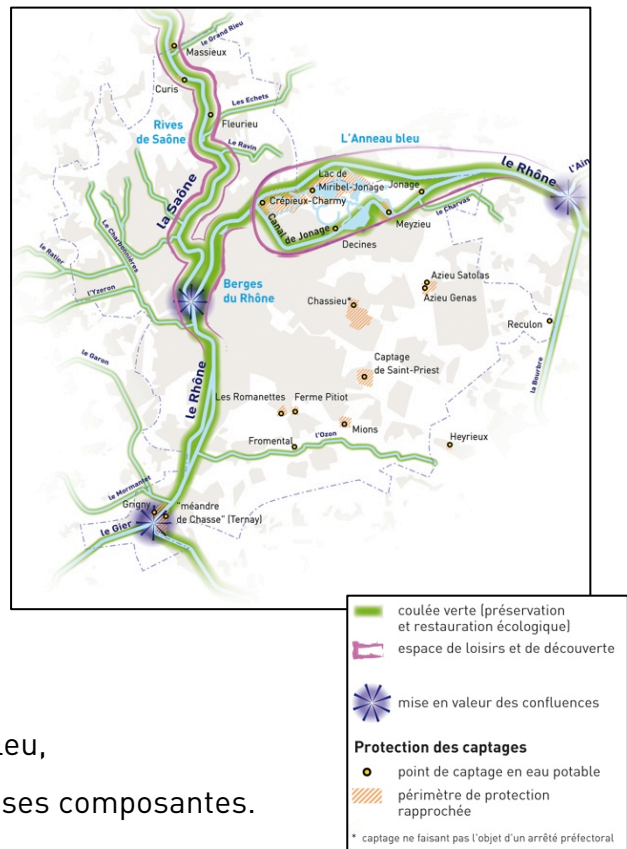
Le réseau bleu des fleuves

Le Rhône et la Saône, le réseau des rivières et ruisseaux, jouent un rôle majeur dans l'organisation et l'identité du territoire.

Leurs fonctions patrimoniales, récréatives, paysagères et économiques seront mises en valeur.

Parmi les projets identifiés dans le Scot :

- un nouveau parc d'agglomération composé autour du Rhône,
- la mise en valeur du patrimoine ville-nature de la Vallée de la Saône,
- un grand parc métropolitain autour de l'Anneau Bleu,
- le développement du transport fluvial dans toutes ses composantes.



Le réseau vert des espaces naturels

Le réseau vert des espaces naturels, agricoles et forestiers, est considéré comme une ressource écologique, patrimoniale et économique qu'il faut préserver et valoriser. Pour assurer l'équilibre ville-nature, les grandes entités naturelles sont protégées de la pression urbaine et reliées entre elles par des liaisons vertes ou des corridors écologiques.

Le réseau vert se ramifie à l'intérieur des espaces urbains sous forme de parcs, squares et jardins de proximité.

Pour garantir le maintien de l'agriculture périurbaine dynamique, à même d'assurer l'approvisionnement de l'agglomération et l'entretien des paysages, les grandes entités agricoles sont préservées et l'activité agricole est valorisée.

